

À compétence égale, le SNJ réclame salaire égal pour toutes les femmes

À France Télévisions comme ailleurs, l'égalité de traitement des rémunérations entre les femmes et les hommes n'est pas encore acquise malgré quelques avancées notables suite à nos revendications.

Le 8 mars, [journée internationale des droits des femmes](#), le Syndicat national des journalistes (SNJ) demande aux salariés de France Télévisions d'accompagner les actions des associations féministes toujours en lutte pour faire respecter leurs droits les plus élémentaires :

- L'égalité salariale réelle ;
- La revalorisation des métiers féminisés ;
- Des mesures concrètes contre les violences sexistes et sexuelles, avec les moyens pour les mettre en œuvre...

Certaines associations et/ou syndicats, à l'instar de [Solidaires](#) vont organiser des manifestations sur différents sites à Paris et dans les régions ce dimanche 8 mars. **Mobilisons-nous !** (Cf. extrait du communiqué de l'union syndicale Solidaires dans l'encadré.)

À France Télévisions, les femmes sont plus nombreuses à occuper des fonctions de managers (présidente de France Télévisions, comex, codir, direction et rédactions en chef) mais le chemin est long. Encore trop long pour que les femmes accèdent plus facilement aux fonctions d'encadrement et soient plus nombreuses dans les effectifs opérationnels. Dans certaines stations, notamment dans les rédactions, la gent masculine est encore en nette majorité.

L'idée n'est pas d'interdire l'intégration de nouveaux hommes dans les effectifs, mais d'exiger de la direction de France Télévisions un peu plus de vigilance dans les nouveaux recrutements, afin de féminiser davantage les équipes.

À compétence égale, les femmes doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages que les hommes. Sans aucune discrimination de part et d'autre. **C'est un combat permanent du SNJ dans les différentes instances et dans les commissions** : CSE, CE, CCEOS et lors des différentes négociations telles que la NAO, dont la prochaine réunion aura lieu le 10 mars.

Pour rappel, le SNJ réclame toujours et encore plus de transparence dans les mesures attribuées au personnel. Le SNJ est et restera vigilant aussi dans l'évolution des effectifs.

Paris, le 6 mars 2026

Extrait du communiqué "Solidaires" du 12 février 2026

"Le dimanche est un jour de repos ? Pas pour les femmes ! 21 % d'entre elles sont au poste ce jour-là, assurant la continuité du soin, du nettoyage, du commerce ou de la culture.

Certes, travailler le dimanche est éprouvant pour tout le monde, hommes comme femmes. Mais l'égalité s'arrête à la fiche de paie. Dans les secteurs masculins (industrie, sécurité, transports), la pénibilité et le travail dominical sont rémunérateurs. Dans les métiers féminisés, c'est la double peine : des conditions difficiles pour des primes dérisoires. L'écart est brutal au sein même de la santé : là où une infirmière ou une aide-soignante touchera 60 € bruts d'indemnité pour ses 8 heures de travail effectif, un chirurgien d'astreinte percevra, lui, plus de 250 € pour une demi-journée... passée chez lui.

Et quand le travail salarié s'arrête, le travail gratuit commence. Ménage, cuisine, devoirs, soins aux proches : pour la majorité des femmes, le dimanche est une deuxième journée de travail. Le monde ne peut pas tourner sans nous."